

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 24 janvier 2020

N° 2020 – 6

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt et le 24 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert PEYRET, maire.

Présents : Messieurs BEAUDET Pierre, BERAUD Jean-Yves, CHAPON Noël, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, PEYRET Gilbert, Mesdames DUBOIS Laëtitia, GARRABOS Rachel, GIRAUD Corinne, LEBERRE Laure.

Excusées : Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame REDON Aurélie qui a donné procuration à Monsieur PEYRET Gilbert, Madame MATHIEU Sophie qui a donné procuration à Madame DUBOIS Laëtitia.

Date de la convocation

le 17/01/2020

Date d'affichage

le 17/01/2020

Absent : Monsieur COLOMB Rémy.

Monsieur MAZOYER Gérard a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération 2020-6 :

Convention financière pour des travaux d'investissement « eaux pluviales » à Farreyrolles.

La commune souhaite réaliser des travaux d'eaux pluviales à Farreyrolles.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture

le

Ces travaux seront effectués par la direction de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Puy En Velay.

et publication ou notification

du

Pour permettre une bonne réalisation des travaux, la Communauté d'Agglomération et la commune doivent s'entendre sur les modalités de réalisation et une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention ci-jointe.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le maire

Gilbert PEYRET